



NOTIFICATION DE DÉCISION

COMMISSION D'EXAMEN

DU : 16/12/2018

SIRET : 434 635 165 00039

ERAH
7 BIS CHEMIN LEGOUX
31320 PECHABOU

RETRAIT DES QUALIFICATIONS

3811	Bardages simples (Technicité courante)
4342	Parquets collés (Technicité confirmée)
4343	Parquets traditionnels (Technicité supérieure)
4362	Finition des parquets

ATTRIBUTION MAINTIEN DES QUALIFICATIONS

3811	Parois en bardages simples (Technicité courante)	26/06/2020
4341	Parquets collés et flottants (Technicité courante)	26/06/2021
4343	Parquets traditionnels et parquetage (Technicité supérieure)	26/06/2021

MOTIVATION

Conformément aux dispositions arrêtées par notre Conseil d'Administration dans le cadre de la refonte de notre nomenclature et suivant les différentes informations qui vous ont été communiquées par voie électronique, la commission a procédé au reclassement de(s) la qualification(s) détenue(s) initialement et a attribué les qualifications couvrant les mêmes périmètres et les mêmes domaines tout en conservant la date d'échéance initiale.

LE PRÉSIDENT
Alain MAUGARD